

Original : anglais

Référence du document :	Document de travail 2
Titre :	Point sur le plan de mise en œuvre
Auteur(s) :	Andrew Grzybowski et Collette Brown

Résumé/brève description/éléments clés :

La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS travaille actuellement à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre destiné à améliorer l'exécution de son Plan d'activité 2022–2027. Cet important document permettra d'expliquer aux parties prenantes le travail mené par la Division et fera office de plateforme opérationnelle pour la planification et la mobilisation de ressources. Il reflète la proposition de valeur de la Division FAME, qui décrit la façon dont celle-ci répond aux besoins des membres et exécute les stratégies régionales.

Recommandations :

- Les membres et partenaires sont invités à noter que le plan de mise en œuvre offre une nouvelle plateforme opérationnelle à l'appui de l'exécution du Plan d'activité de la Division FAME, qui a été approuvé par les membres.
- Les membres et partenaires sont invités à examiner les grandes lacunes et nouvelles perspectives présentées pour examen dans le projet de cadre (annexe 1) et à formuler leurs observations à cet égard, afin que la Division FAME puisse en tenir compte dans l'élaboration de son plan de mise en œuvre.

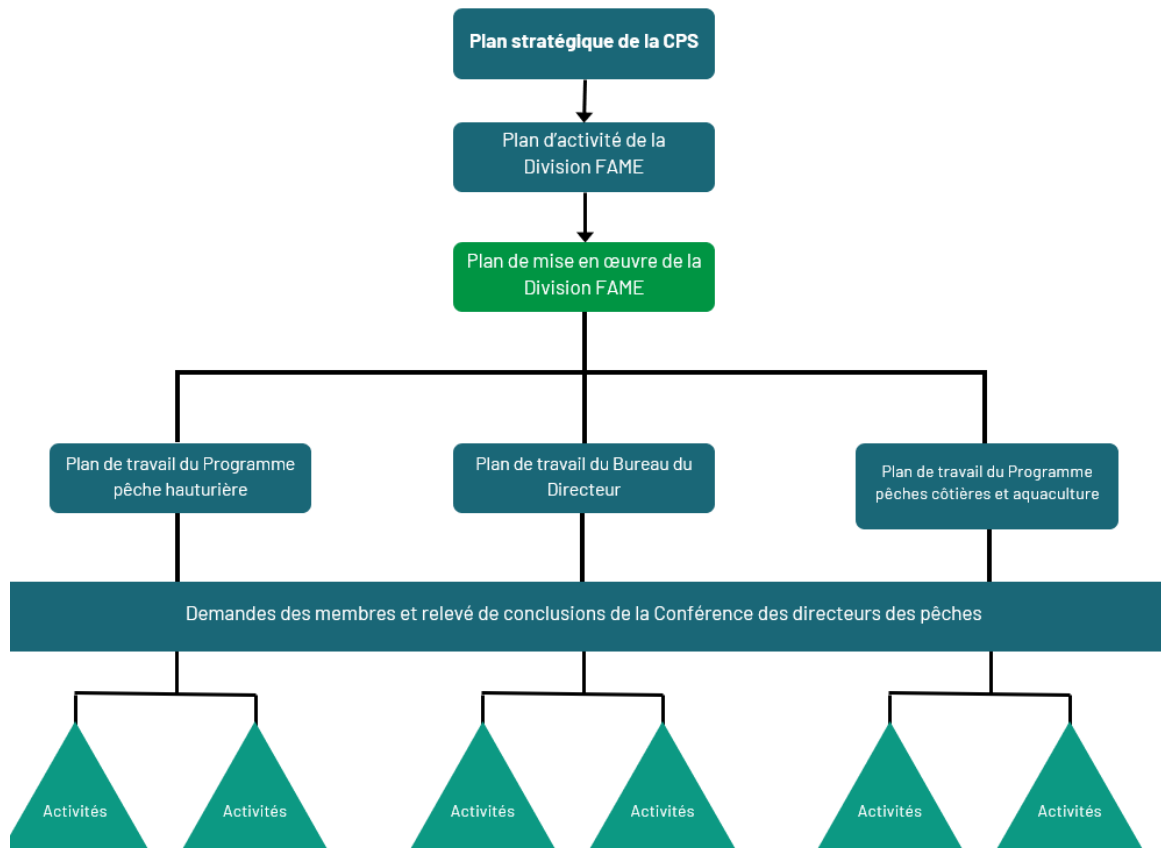
Contexte

1. Les activités de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS se fondent sur plusieurs documents stratégiques, dont :
 - a. la Stratégie pour le Pacifique bleu à l’horizon 2050 ;
 - b. le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS ;
 - c. le Plan d’activité 2022–2027 de la Division FAME ; et
 - d. divers cadres régionaux, dont la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie et la Stratégie de Nouméa (*Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement*).

La Division FAME assure sa planification annuelle en concertation avec ses équipes internes, tout en étant guidée par les Conférences des directeurs des pêches, afin de mettre en œuvre ces stratégies et de répondre aux demandes que lui soumettent les pays membres.

Pourquoi élaborer un plan de mise en œuvre

2. Au sein du cadre stratégique décrit plus haut, il est possible de préciser les recoupements entre les orientations stratégiques de haut niveau en formulant des plans descriptifs plus concrets de hiérarchisation des capacités, avant d’élaborer des plans par projet. Le plan de mise en œuvre décrira dans les grandes lignes les principaux travaux à mener pour répondre aux priorités régionales définies par les membres pour le secteur des pêches, conformément aux stratégies et aux nouvelles priorités régionales encadrant les pêches et l’aquaculture.
3. Le plan de mise en œuvre servira d’outil pour améliorer l’efficacité de la communication et renforcer la collaboration avec les partenaires, ainsi que pour favoriser le dialogue avec les membres. Il définit les axes de travail de la Division FAME, qui sont conformes à sa proposition de valeur.



Effets attendus

4. Plusieurs avantages et effets devraient découler de la formulation d'un plan de mise en œuvre :
 - a. **Mettre en œuvre les stratégies et priorités régionales.** L'élaboration du plan de mise en œuvre fait appel aux membres, aux partenaires et aux parties prenantes, invités à participer à la définition des activités de la Division. Ce processus permet d'examiner les besoins des membres et l'articulation des activités avec les stratégies et priorités régionales, ainsi que d'analyser les besoins et défis à venir.
 - b. **Améliorer l'efficacité : passer de fonds projet à des fonds programme.** La Division FAME dispose de fonds programme, en majorité constitués de fonds sans affectation spéciale, qui lui sont accordés par les gouvernements australien et néo-zélandais. Ces financements sont particulièrement précieux et aident la Division à financer des postes techniques, qui lui permettent de répondre directement aux demandes des membres. En définissant clairement ses activités dans son plan de mise en œuvre, la Division entend attirer davantage de financements non affectés.
 - c. **Éviter les chevauchements, combler les lacunes.** Dans le cadre de la formulation du plan, la Division FAME passera en revue les activités menées dans toute la région

pour éviter les chevauchements et recentrer son travail sur les possibilités d'action et les domaines qui sont en adéquation avec ses capacités.

- d. Adopter une démarche de réflexion prospective et intégrer de nouveaux axes de travail, en incluant les nouvelles technologies et innovations.** Le processus d'élaboration du plan de mise en œuvre prévoit la possibilité de réorienter les activités de la Division vers de nouveaux axes de travail, en mettant à profit les approches et technologies les plus efficaces. C'est l'occasion pour la Division de s'assurer que son approche fondée sur la science est bien la plus efficace et adaptée à l'objectif visé.

Processus

5. La CPS a élaboré un projet de cadre, qui sera adossé au plan de mise en œuvre, en s'appuyant sur des recherches sur table et sur une consultation interne. Ce cadre (joint en annexe) sera désormais présenté aux membres, aux partenaires et à d'autres parties prenantes. La Conférence des directeurs des pêches sera l'occasion de recueillir des observations sur le cadre, afin de compiler les besoins et les domaines prioritaires. Ce processus a déjà sous-tendu le dialogue engagé avec le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce (MFAT) sur les partenariats.
6. Le plan de mise en œuvre sera présenté chaque année aux directeurs des pêches sous forme de document évolutif afin de favoriser l'exécution du Plan d'activité de la Division FAME.